

Ordre de service d'action



**Direction générale de l'enseignement et de la recherche
Service de l'enseignement technique
Sous-direction des politiques de formation et d'éducation
Bureau de l'action éducative et de la vie scolaire
78 rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
0149554955**

Instruction technique

DGER/SDPFE/2024-484

28/08/2024

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 1

Objet : Mobilisation de l'enseignement agricole en faveur des valeurs de la République : priorité pour l'année scolaire 2024-2025.

Destinataires d'exécution

Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Services régionaux de la formation et du développement
Services de la formation et du développement
Etablissements Publics Locaux d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles
Etablissements d'enseignement agricole privé sous contrat
Fédérations de l'enseignement agricole privé sous contrat

Résumé : Cette instruction précise les modalités de mises en œuvre dans les établissements d'enseignement agricole, sur l'année scolaire 2024-2025, de moments forts en faveur des valeurs de la République et de dispositions garantissant son respect.

L'enseignement agricole est de longue date mobilisé et engagé au quotidien pour la défense des valeurs de la République et la lutte contre toute forme de violence et de discrimination. Cela se traduit, entre autres, par le développement de tout un ensemble de valeurs, par l'effort de compréhension nuancée de sujets complexes, par l'acceptation de l'altérité, par la culture du débat et par l'expression des positions et des divergences.

La mobilisation de l'enseignement agricole autour des valeurs de la République s'est accrue à la suite des attentats qui ont endeuillé la France en janvier et novembre 2015, puis après les assassinats de Samuel PATY et de Dominique BERNARD.

Un plan d'action de défense des valeurs de la République et de la laïcité et un second pour lutter contre les violences et les discriminations ont été mis en place en 2015.

L'enjeu est de contribuer à former des citoyens, respectueux des valeurs de la République et de la laïcité et lever tous les stéréotypes qui traversent la société :

- Au travers des référentiels de formation, notamment en EMC (enseignement moral et civique), en ESC (éducation socioculturelle) par ses vertus émancipatrices, de mise en question des stéréotypes et des préjugés et de prise en compte de l'altérité, ainsi qu'en ECSI (éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale), et plus largement à travers les intentions portées dans l'enseignement de chaque discipline ;
- Par l'exercice de la citoyenneté avec la promotion d'une culture de l'engagement, notamment dans le cadre des associations des lycéens, étudiants, stagiaires, apprentis (ALESA) de l'enseignement agricole ;
- Par l'explicitation du règlement intérieur de l'établissement et en lui donnant du sens ;
- En développant des actions à destination des apprenants des établissements d'enseignement, par le biais notamment d'appels à projets nationaux et internationaux ;
- En développant les partenariats et en s'impliquant aux concours et appels à projets portés par les autres départements ministériels.

Il s'agit tout autant de faire respecter les valeurs de la République : tout écart aux valeurs de la République fera l'objet d'une réponse adaptée, le cas échéant avec enclenchement d'une procédure disciplinaire contre les auteurs de faits en fonction de leur gravité.

L'engagement autour des valeurs de la République constitue l'une des deux priorités de l'enseignement agricole pour l'année scolaire 2024-2025 (cf. note de service DGER/SET/2024-332 du 18/06/2024). Cette année doit donc être l'occasion de renforcer cet axe transversal et les actions autour des temps forts qui existent tout au long de l'année, tant au niveau national que local.

Il s'agit donc de partager auprès de l'ensemble des apprenants, dans leur diversité, les valeurs de la République et garantir, en tout lieu et en tout temps, le respect des principes généraux de l'éducation définis au livre premier du code de l'éducation (L.111-1 à L.111-6). Pour cela, chacun est invité à se réapproprier les principes, les ressources et les outils.

Au-delà de l'enseignement des valeurs républicaines, tout l'enjeu est de les faire vivre, à travers tout un ensemble de signaux donnés aux élèves et d'actions mises en place, pendant les cours et au-delà, auquel chaque membre de la communauté des personnels est invité à contribuer.

L'ensemble des composantes de l'enseignement agricole a vocation à se mobiliser en ce sens, aux niveaux, national et régional, et dans les établissements d'enseignement agricole techniques mais aussi supérieurs.

➔ Concrètement, dans l'enseignement technique, l'action d'ensemble reposera sur les points suivants :

- Dès la rentrée scolaire, les enjeux seront posés tant avec les communautés de personnels, qu'avec les apprenants et les familles. Les actions déployées par chaque établissement sur l'année 2024/2025 seront planifiées, avec les personnels, d'ici mi-octobre.
- En cas d'écart aux valeurs de la République, les réactions et le cas échéant les procédures disciplinaires seront enclenchés en s'appuyant sur les outils disponibles.
- Les ressources disponibles dans le registre éducatif sont mises en perspective pour que chacun puisse se les approprier/réapproprier.
- Une mobilisation large et collective sera recherchée, englobant y compris les signaux pouvant être donnés, les enseignements pouvant être transmis et les actions pouvant être incarnées dans les domaines tels que la culture, la coopération internationale, le sport, l'engagement des jeunes...

Parallèlement, au cours de l'année 2024-2025, l'inspection de l'enseignement agricole procédera à l'actualisation de la note d'orientation du 25 août 2015 destinée aux équipes pédagogiques et d'éducation, pour la mise en œuvre des séquences d'enseignement, de formation et/ou aux moments de vie scolaire où s'exprime l'apprentissage de la mise en œuvre des valeurs de la République. Une méthode sera mise en place et communiquée d'ici mi-octobre 2024, afin que cette réactualisation prenne bien considération les retours d'expérience et l'expertise de la communauté éducative. Un temps de présentation et d'échange sera organisé au cours de l'année.

Un travail de fond est engagé pour consolider la place de l'EMC dans toutes les formations professionnelles, notamment les CAPA. Il sera conclu dans l'année 2024/2025 pour que les évolutions soient mises en œuvre à partir de la rentrée 2025.

Enfin, un travail d'actualisation des notes de service relatives aux ALESA et à la mission d'animation des enseignants d'ESC est également engagé. Leur publication est prévue pour le premier semestre 2025.

➔ Pour ce qui concerne les établissements d'enseignement supérieur, ils poursuivront leurs actions d'accompagnement des étudiants notamment en matière de sport, santé, engagement étudiant et de lutte contre les violences sexuelles et sexistes, en leur donnant une dimension globale autour des valeurs de la République.

I. Des temps forts attendus, avec un signal dès la rentrée scolaire

Au démarrage de l'année scolaire 2024, il est demandé aux directeurs d'établissement d'animer un échange avec les personnels sur les enjeux que recouvrent l'engagement autour des valeurs de la République, aussi bien en termes de projet éducatif collectif que d'exemplarité de chacun. En particulier, sont à souligner, l'obligation de neutralité des personnels en toute circonstance, ainsi que la détermination de l'administration à protéger les personnels contre tout propos raciste, sexiste, anti LGBT, antisémite à leur encontre, de même que contre toute forme de discrimination et de violence.

A la rentrée scolaire 2024, il est également attendu que chaque établissement engage ou réengage un dialogue avec les apprenants et les responsables légaux pour leur faire savoir :

- d'une part l'engagement de l'enseignement agricole pour faire partager les valeurs de la République aux apprenants ;
- d'autre part, l'intransigeance de l'enseignement agricole contre toute atteinte aux valeurs de la République et à la laïcité.

Sur ce deuxième aspect, il sera rappelé que tout écart aux valeurs de la République fera l'objet d'une réponse adaptée, le cas échéant avec enclenchement d'une procédure disciplinaire contre les auteurs de faits en fonction de leur gravité. Dans cet esprit, aucune agression, verbale ou physique, d'un personnel, ne saurait être tolérée.

Au premier trimestre de l'année scolaire 2024-2025, les établissements organiseront des temps de formation, de sensibilisation à destination des apprenants, car les valeurs de la République se vivent, se jouent en continue, sur tous les temps de vie scolaire des apprenants.

Il convient, dès la pré-rentrée, de prévoir les actions à mettre en œuvre et les temps associés dans le calendrier scolaire.

Les établissements pourraient établir sur l'année scolaire quelques moments forts en faveur des valeurs de la République, en valorisant l'implication des apprenants, des personnels et tous les autres acteurs de la communauté éducative. A cette fin, la liste ci-dessous des principaux temps forts de l'année scolaire en faveur des valeurs de la République est indicative et non exhaustive.

Période	Événement
Septembre-octobre	Semaines de l'engagement et Semaine de la démocratie scolaire
Premier jeudi qui suit les vacances de la Toussaint	Journée nationale de lutte contre le harcèlement scolaire
25 novembre	Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes
9 décembre	Journée de la laïcité à l'École de la République
27 janvier	Journée de la mémoire des génocides et de la prévention des crimes contre l'humanité
Mars	Semaine de la presse et des médias dans l'École
Autour du 8 mars	Semaine de l'égalité entre les filles et les garçons à l'École

Autour du 21 mars	Semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme
10 mai	Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leur abolition
17 mai	Journée mondiale de lutte contre l'homophobie et la transphobie

Les valeurs de la République se retrouvent dans un champ très varié de thématiques portées par l'enseignement agricole. Cela est détaillé en annexe 1.

La liste qui suit, là encore non exhaustive, met en avant des temps forts par thématiques :

Thématique	Événements / Intentions / Ressources
Lutte contre toute forme de violence et de discrimination	<p>2025 : Signature d'une convention avec l'institut international des droits de l'homme et de la paix, avec la mise en place d'actions pour la Liberté dans les territoires, impliquant des jeunes inscrits dans l'enseignement agricole et à l'éducation nationale.</p> <p>Appel à projets : « Tous égaux dans le sport : on parie !? ». Il vise à déconstruire les stéréotypes, encourager toutes les personnes dans leur diversité à pratiquer une activité physique et favoriser une pratique sportive mixte et égalitaire. Les événements organisés dans le cadre de cet AAP se dérouleront la semaine du 19 au 23 mai 2025 et feront l'objet d'une valorisation par le biais d'une vidéo.</p> <p>8 mars : journée internationale des droits des femmes (actions en établissement), partenariat et actions avec 100000 entrepreneurs.</p>
Droits culturels	<p>La signature de la convention entre le MASA et le ministère de la culture</p> <p>Les 60 ans de l'éducation socioculturelle.</p>
Engagement	<p>La plateforme « LyceeAgriEngagé » imaginée par les délégués des élèves, a pour objectif de fournir à tout apprenant les ressources nécessaires à l'élaboration d'une action ou d'un engagement (délégués, éco-responsables, sentinelles, membres d'ALESA, médiateurs de pair-à-pair, etc.) et gérée par les jeunes.</p>
Pratique sportive	<p>Appel à projets : « Tous égaux dans le sport : on parie !? ». Il vise à déconstruire les stéréotypes, encourager toutes les personnes dans leur diversité à pratiquer une activité physique et favoriser une pratique sportive mixte et égalitaire.</p> <p>Les événements organisés dans le cadre de cet AAP se dérouleront la semaine du 19 au 23 mai 2025 et feront l'objet d'une valorisation par le biais d'une vidéo.</p>

Thématique	Evènements / Intentions / Ressources
Coopération internationale	Erasmus days (14 au 19 octobre 2024) « Prix Hippocrène de l'éducation à l'Europe », organisé par la Fondation Hippocrène (lancement le 4 novembre)
Rapport à la vérité et au fait scientifique	Intention transversale portée dans toutes les disciplines
Inclusion	Une instruction technique sera publiée au 1 ^{er} trimestre de l'année scolaire 2024-2025 pour préciser les modalités d'accueil et de scolarisation des jeunes allophones
Devoir de mémoire	2025 : Commémoration de la libération des camps de concentration. Suite à la signature de la convention avec le mémorial de la Shoah, a DGER et le Mémorial vont développer des actions de formation à destination des personnels enseignants et d'éducation et favoriser le déplacement de jeunes ambassadeurs de mémoire de l'enseignement agricole sur des lieux de mémoire. Le concours " la Flamme de l'égalité " a été créé en 2015 par le ministère chargé de l'éducation national sur proposition du Comité national pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage (CNMHE) et du ministère chargé des Outre-mer. Il propose chaque année des thématiques autour du racisme, de l'esclavagisme, etc. L'enseignement agricole est régulièrement primé, l'agenda 24-25 n'est pas encore connu.

II. Un devoir d'exemplarité

Selon les termes même de la Constitution de la Ve République : "La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale."

La laïcité est l'une des valeurs essentielles de la République. Elle est un principe protecteur des élèves. Le droit de penser et de croire librement pour chaque élève nécessite de prémunir l'école de toute emprise politique, religieuse ou idéologique.

L'engagement de l'ensemble de la communauté de l'enseignement agricole autour des valeurs de la République passe également par un nécessaire devoir d'exemplarité, en particulier lorsque ces valeurs sont remises en cause au travers d'actes ou de propos.

L'École contribue à transmettre les valeurs de la République pendant tous les temps de l'élève que ce soit dans le temps de la classe où chaque enseignant se mobilise ou pendant les temps en dehors de la classe (Internat, sorties culturelles, pratiques sportives) où il est possible aux côtés des partenaires de mettre en avant ces valeurs. Les valeurs de la République se transmettent notamment autour des principes de laïcité, de citoyenneté, de culture de l'engagement et de lutte contre toutes les formes de discrimination. L'enseignement agricole s'engage donc dans la réussite de cet objectif de

transmission. L'éducation est un des acteurs essentiels à la transmission des valeurs de la République.

Il est important d'expliquer en quoi concourir au bien commun nécessite d'inscrire sa liberté dans le cadre de la loi et de rappeler les principes fondamentaux de la République et du vivre-ensemble.

L'amélioration du climat scolaire passe par la transmission des valeurs de la République, qui fondent la cohésion nationale. Aussi, tout acte portant atteinte aux valeurs de la République et à la laïcité dans un établissement relevant du ministère chargé de l'agriculture, doit être combattu avec fermeté.

C'est pourquoi, dès lors qu'un élève, un apprenti, un stagiaire ou un étudiant commet un acte portant une atteinte aux principes de la République, notamment au principe de laïcité, il revient au Chef d'établissement d'engager la procédure disciplinaire adaptée à la gravité de l'acte.

La DGER adapte et précise régulièrement les dispositions réglementaires. C'est notamment l'objet du décret n°2023-1357 du 28 décembre 2023 relatif au respect des principes de la République et à la protection des élèves dans les établissements. Le cadre disciplinaire des EPLEFPA est précisé dans la note de service DGER/SDPFE/2024-122 en date du 21 février 2024. Cette circulaire fournit les procédures et outils utiles pour mener à bien les procédures.

Pour rappel, chaque établissement tient notamment un registre des sanctions prononcées comportant l'énoncé des faits et des mesures prises à l'égard d'un apprenant, sans mention de son identité.

Par ailleurs, il revient à l'autorité académique de faire un état synthétique, à la fin de chaque année scolaire, des actes portant atteinte aux valeurs de la République et à la laïcité. Cet état sera transmis à la Direction générale de l'enseignement et de la recherche.

Un retour d'expérience sera organisé au cours de l'année 2024/2025, qui permettra de mesurer si des outils supplémentaires doivent être mis à disposition des équipes dans les établissements et/ou si un accompagnement supplémentaire pour la bonne appropriation des ressources et outils est nécessaire.

III. Des ressources disponibles

La DGER a développé, ces dernières années, des outils des réseaux et des ressources pour équiper et former les personnels enseignants et d'éducation.

Les réseaux du bureau de l'action éducative et de la vie scolaire accompagnent au quotidien les établissements dans leurs projets, développent de nombreuses formations et séminaires thématiques.

➔ Réseau égalité-diversité / lutte contre les violences et les discriminations

<https://chlorofil.fr/reseaux/insertion-equalite>

L'action du réseau égalité-diversité est centrée sur une approche individuelle et collective du jeune scolarisé dans l'enseignement agricole et aborde les grands sujets de l'insertion sociale, scolaire et professionnelle en favorisant l'égalité des chances : **Citoyenneté et vivre ensemble**. Les orientations choisies sont : la promotion de l'égalité filles-garçons, la lutte contre les discriminations et les violences, la promotion des valeurs de la république notamment par le biais de l'engagement ; **Accompagnement du projet personnel et professionnel** notamment la question de l'orientation des jeunes.

➔ RESEDA - Réseau d'éducation pour la santé, l'écoute et le développement de l'adolescent
<https://chlorofil.fr/reseaux/reseda>

Le Réseau d'éducation pour la santé, l'écoute et le développement de l'adolescent (RESEDA), regroupe tous les acteurs éducatifs de l'enseignement agricole préoccupés par l'éducation pour la santé. La connaissance et l'accompagnement de l'adolescent sont au cœur des préoccupations du réseau. Il a pour mission de développer des actions de prévention et de promotion de la santé dans les établissements de l'enseignement agricole, de favoriser les partenariats et le travail en réseau tant au niveau local que national. Conçu comme un appui à l'ensemble des acteurs de terrain, RESEDA se donne pour objectif de soutenir les projets, de créer des ressources pédagogiques, de diffuser des informations, de favoriser les échanges et de professionnaliser les acteurs de terrain.

➔ SportEa - Réseau Développement des pratiques sportives dans l'EA

<https://chlorofil.fr/reseaux/sport>

<https://spordea.educagri.fr/?QuiSommes>

Les actions de ce réseau national ont pour objectif d'impulser une dynamique supplémentaire autour de la pratique sportive de tous les élèves dans l'enseignement agricole. Elles viennent s'articuler avec le travail de l'ensemble des acteurs de la communauté éducative qui œuvrent avec dynamisme et expertise dans ce domaine.

Les pratiques sportives trouvent leur place au sein de différents dispositifs de l'enseignement agricole : EPS, Associations Sportives, Sections Sportives, Enseignement facultatif/optionnel, pluridisciplinarité, stage santé et développement durable, elles sont au service de la formation, du développement et de l'épanouissement de tous les élèves.

Outre l'accompagnement des réseaux, les équipes en établissement disposent de nombreux outils et ressources non seulement sur le site Cholofil.fr mais également toutes celles disponibles sur le site Eduscol et sur celui du réseau Canopée. Par ailleurs, le réseau national composé de référents en DRAAF/SRFD les accompagne dans leurs projets.

Le Dispositif National d'Appui (DNA), sous l'impulsion et à la demande de la DGER, apporte également son expertise et sa contribution aux thématiques relevant des Valeurs de la République, au travers d'études, d'organisation de temps dédiés ou d'accompagnement d'établissements dans leurs projets.

IV. Les valeurs de la République : tout un ensemble de déclinaisons au sein de l'enseignement agricole (cf annexe 1)

La notion de Valeurs de la République est complexe. La DGER a souhaité regrouper sous ce vocable un ensemble d'items fondateurs et marqueurs de son identité.

Ainsi, l'engagement pour l'égalité et contre toute forme de violence et de discrimination, les droits culturels, l'engagement des jeunes, la pratique sportive, la coopération internationale, le rapport à la vérité et aux faits scientifiques, le nécessaire travail d'inclusion ou encore le devoir de mémoire font partie intégrante des valeurs prônées et soutenues au sein de l'enseignement agricole et de ses établissements.

Sans prétendre à l'exhaustivité, l'accent sera particulièrement porté cette année sur la poursuite de la lutte contre le harcèlement, l'accès à la culture pour tous les jeunes, la valorisation de l'engagement des jeunes au travers de la plate-forme LycéeAgriEngagé ou encore du réseau des écoresponsables.

La célébration des 60 ans de l'ESC s'inscrira en écho avec les enjeux portés par la présente circulaire.

Les JOP de Paris ont démontré s'il en était besoin la force d'entraînement des valeurs sportives, particulièrement développées au sein de l'enseignement agricole. Celle-ci a vocation à se poursuivre, en particulier au travers de l'héritage des Jeux et en lien direct avec la mission de coopération internationale et les Erasmus Days, qui sont dédiés cette année au sport.

Enfin, cette année 2024/2025 accentuera les efforts en matière d'éducation au débat et à la controverse, en matière d'accueil des jeunes allophones et consacrera le devoir de mémoire au travers des actions engagées notamment avec le Mémorial de la Shoah.

Cette priorité concerne l'ensemble des services de l'enseignement agricole. Les services de la DGER et les autorités académiques sont mobilisées pour faciliter et accompagner les actions et initiatives de la communauté éducative.

Un bilan global et partagé sera établi en fin d'année scolaire 2024/2025.

Le Directeur général
de l'enseignement et de la recherche

Benoît BONAIMÉ

Annexe 1

Les valeurs de la République : des déclinaisons variées au sein de l'enseignement agricole

La DGER souhaite en particulier décliner les actions relatives aux valeurs de la République autour des thématiques suivantes :

Un engagement pour l'égalité et contre toute forme de violence et de discrimination

La Direction générale de l'enseignement et de la recherche, suite à remise du rapport sur le climat scolaire, la justice et l'expérience scolaire et les victimisations dans l'enseignement agricole, par l'IA de Dijon, va élaborer sur le premier trimestre 2024-2025 d'une feuille de route de la DGER de lutte contre toute forme de violence et de discrimination au sein de l'enseignement agricole avec comme axes majeurs la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti LGBT+ et la lutte contre le harcèlement scolaire et le cyberharcèlement, pour laquelle notre action initiée l'année scolaire précédente doit se poursuivre sans faille.

L'enseignement agricole poursuivra son action en faveur de l'égalité entre les filles et les garçons et de la diversité. La DGER va présenter au dernier trimestre 2024, un nouveau plan d'action pour l'enseignement agricole suite à la remise du rapport « Choix d'orientation dans l'Enseignement Agricole, entre émancipation et assignations de genre » de l'ENSFEA, avec des mesures concrètes, à décliner aux niveaux, national régional et local.

Dans le cadre de cette politique et dans le prolongement des autres éditions de l'appel à projets « Tous égaux, on parie ? », la DGER propose aux apprenants de l'enseignement agricole, pour l'année scolaire 2024-2025, de participer au projet « Tous égaux dans le sport : on parie !? » en vue d'aborder la notion d'égalité entre tous les jeunes dans le cadre des activités sportives en établissement, dans et hors la classe. Les événements organisés durant la semaine du 19 au 23 mai 2025 dans les établissements feront l'objet d'une valorisation par le biais d'une vidéo.

Valeurs de la République et droits culturels

L'éducation socio-culturelle porte dans ses fondements même, les valeurs républicaines de LIBERTE (accéder à sa liberté de penser, de créer, à un jugement autonome, via le travail d'émancipation), d'EGALITE (le travail autour de la culture et de la pratique artistique, et de son égal accès pour toutes et tous) et de FRATERNITE (exercer sa solidarité via les projets à visée d'utilité sociale sur son propre territoire, via l'action des ALESA en matière d'économie sociale et solidaire, ou via la coopération internationale en matière de culture).

Les valeurs de la République : Liberté / Egalité / Fraternité s'incarnent également pleinement dans la notion de droits culturels des jeunes. Il s'agit à la fois d'aider les jeunes à :

- Se reconnaître une culture propre / Liberté, dignité humaine
- Reconnaître la culture de l'autre / Fraternité, Altérité, Tolérance
- Favoriser l'accès à la culture et à la création contemporaine pour les jeunes / Egalité de toutes et tous devant l'accès à la culture commune, qu'elle soit portée par les grosses structures culturelles nationales ou plus locales

Dans le cadre du projet de convention nationale entre les ministères chargés de la culture et de l'agriculture, intégration dans toutes les conventions DRAC/DRAAF d'un engagement formalisé autour des droits culturels des jeunes de leur région.

Valeurs de la République et engagements

La promotion de l'engagement comme vecteur d'inclusion dans l'établissement scolaire et de progrès social et sociétal global est fortement mise en avant au sein de l'enseignement agricole. Et ce au travers de différents dispositifs :

- À travers les ALESA, qui permettent le développement d'actions culturelles et citoyennes à l'initiative des apprenants. Mais aussi sous l'impulsion de la DGER, qui a récemment ouvert un appel à projets « De l'économie sociale et solidaire (ESS) dans notre ALESA ». Élaboré à l'occasion des rencontres nationales des délégués des élèves et des élus des ALESA en 2024, cet appel à projets vise à encourager l'engagement et l'initiative des jeunes via les ALESA :
 - à développer les principes de démocratie participative propices aux transitions,
 - à développer la coopération entre les jeunes engagés dans les ALESA et dans d'autres dispositifs éducatifs et pédagogiques au sein de l'enseignement agricole et dans les territoires,
 - à connaître et faire vivre les principes de l'ESS au sein des établissements d'enseignement agricole.

Les actions proposées devront s'adresser à des publics et bénéficiaires précisément identifiées, et s'exercer sur un territoire à définir. Les lauréats, sélectionnés par un comité national, se verront attribuer une subvention de 800€ pour le lancement de leur action.

- A travers la plateforme « LycéeAgriEngagé », en cours de création par la DGER. Imaginée par les délégués des élèves, cette plateforme en ligne a pour objectif de fournir à tout apprenant les outils, guides d'actions, témoignages, ou contacts nécessaires à l'élaboration d'une action ou d'un engagement. Cette plateforme se veut transversale (tous les engagements y seront documentés : délégués, éco-responsables, sentinelles, membres d'ALESA, médiateurs de pair-à-pair, etc.) et gérée par les jeunes (un compte Instagram sera piloté par des délégués nationaux volontaires, qui pourront mettre en avant des actions réalisés dans des établissements, et renvoyer via un lien vers la plateforme LycéeAgriEngagé).
- A travers l'action permanente au niveau local des enseignants d'ESC et des professeurs documentalistes, qui œuvrent en particulier sur le domaine de l'éducation aux médias et à l'information. L'acquisition de compétences permettant de reconnaître des *fake news*, de connaître la structuration des médias en France, ou encore de reconnaître et mettre en œuvre les principes et la déontologie journalistique, sont en effet au cœur du principe de citoyenneté éclairée et plus largement de la manifestation de la vérité.
- Enfin, à travers les écoresponsables et la valorisation de leur action : Le concept d'éco-délégué dans l'enseignement agricole est né en 2003. En 2012, les jeunes et les encadrants ont fait le choix de faire évoluer le dispositif dans le cadre de l'éco-responsabilité, composé de jeunes volontaires écoresponsables et d'éco-encadrants.

L'enseignement agricole compte aujourd'hui environ 6000 écoresponsables dans plus de 100 établissements, qui partagent une même envie d'agir collectivement pour le développement durable et le climat, dans leur établissement et sur leurs territoires. Accompagnés par des éco-encadrants ou non, ils peuvent former un groupe d'apprenants, volontaires, élus ou non, qui contribuent, avec d'autres acteurs de l'établissement et du territoire, à la mise en œuvre de la démarche de développement durable de l'établissement par des activités, des projets d'ampleur et de formes diverses. Ils expérimentent l'action citoyenne en œuvrant pour l'intérêt collectif.

Le réseau national des écoresponsables permet de donner de la visibilité et une reconnaissance à leurs actions. Il leur permet d'échanger sur leurs pratiques (regroupements, blog, réseaux sociaux, etc.) et de multiplier les nouvelles initiatives, de susciter l'exploration

d'autres modes d'agir ensemble concrètement. Les dynamiques impulsées par les écoresponsables permettent d'engager l'ensemble des jeunes dans des démarches concrètes de transformation de pratiques au sein de leur établissement (énergie, pratiques agronomiques, alimentation, solidarité, etc.).

Ils s'inscrivent pleinement dans l'axe 1 (Encourager la parole et l'initiative des apprenants sur les questions des transitions et de l'agro-écologie) du plan du MASA Enseigner à produire autrement, pour les transitions et l'agroécologie.

Pour valoriser l'action de ces jeunes, le MASA a déployé des open badges pour reconnaître les compétences acquises et a créé une unité facultative « engagement citoyen » dans les filières de l'enseignement agricole

Pour déployer encore plus ce dispositif, le MASA organise depuis 4 ans un appel à projet national à destination des établissements d'enseignement agricole : « Tous Ecoresponsables : on parle ?! ».

Il est à noter que ces actions et orientations s'inscrivent dans le cadre de la première priorité d'action pour l'enseignement agricole technique sur l'année scolaire 2024/2025 à savoir « Faire partager à tous les apprenants, dans leur diversité, les valeurs de la République et garantir, en tout lieu et en tout temps, le respect des principes généraux de l'éducation définis au livre premier du code de l'éducation (L.111-1 à L.111-6). » telle que définie dans la note DGER/SET/2024-332 du 18 juin 2024.

Valeurs de la République et pratique sportive

La pratique sportive est un enjeu majeur de l'enseignement agricole. Elle se révèle être une occasion précieuse pour inculquer les valeurs de la République. Elle offre aux jeunes la possibilité de s'épanouir dans un cadre où le respect et l'entraide sont au cœur des activités, tout en favorisant un engagement citoyen et solidaire, que ce soit dans le cadre des cours d'EPS, des enseignements optionnels, des SSEA (Sections sportives de l'enseignement agricole), de l'AS (Association sportive) ou encore d'actions ponctuelles, pluridisciplinaires. C'est dans cet esprit que L'appel à projet « Tous égaux dans le sport : on parle !? » a été lancé par la DGER en juin 2024. Il vise à déconstruire les stéréotypes, encourager toutes les personnes dans leur diversité à pratiquer une activité physique et favoriser une pratique sportive mixte et égalitaire. Ce projet est une nouvelle étape pour renforcer l'inclusion et promouvoir les valeurs républicaines à travers le sport.

Par ailleurs, l'accueil à Paris des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 (JOP) a constitué une opportunité de vivre des moments forts de partage sportif et humain, où se retrouvent la solidarité, l'engagement, la tolérance, l'entraide et le respect. C'est dans cet esprit que 114 établissements de l'enseignement agricole ont été labellisés "Génération 2024". Ce label a permis de sensibiliser les apprenants aux valeurs de l'olympisme, des valeurs en adéquation avec celles de la République.

Par ailleurs, l'organisation des Semaines Olympiques et Paralympiques (SOP) a été une autre initiative remarquable. Ces semaines ont non seulement encouragé la pratique sportive régulière, mais ont également permis de travailler sur des thématiques essentielles telles que la santé, l'égalité et la citoyenneté.

Valeurs de la République et coopération internationale

La mission de coopération internationale, une des cinq missions de l'Enseignement agricole, participe pleinement à la défense des valeurs de la République. En encourageant et soutenant la mobilité européenne et internationale des apprenants, l'Enseignement agricole forme des futurs professionnels ouverts à la différence et à la diversité (des cultures et d'agricultures), mais également des citoyens engagés.

Par ailleurs, l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI) est une dimension transversale à l'ensemble de mobilités, d'actions et des projets mis en œuvre par les établissements en Europe et à l'internationale.

L'ECSI a pour objectif de construire un monde juste, solidaire et durable. Elle est porteuse d'une vision de solidarité internationale basée sur le respect des droits humains, l'égalité entre toutes et tous et la protection de la planète, toute en prenant en compte la richesse de la diversité culturelle.

Le réseau d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (RED) de la DGER accompagne les établissements (personnel et apprenants) dans leurs mobilités, actions et projets pour que cette dimension soit pleinement intégrée, en proposant une grande diversité d'outils et des formations.

Fort de la place centrale que l'ECSI tient au sein de l'Enseignement agricole, le MASA a signé en mars 2024 une convention de partenariat avec l'Agence française du développement (AFD), opérateur du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE), afin de :

- faciliter la production et la diffusion de ressources pédagogiques pour les enseignants, les formateurs et l'ensemble de la communauté éducative,
- renforcer la mobilisation des apprenants sur les objectifs de développement durable,
- accompagner et valoriser l'engagement des jeunes, notamment les volontaires en réciprocité,
- valoriser les actions d'ECSI des établissements agricoles et des projets d'apprenants investissant l'international et les transitions,
- faciliter les échanges d'expériences et les projets entre des établissement agricoles français publics et privés et des établissements des autres pays du monde.

Ces actions se mettront en place progressivement à partir de l'année scolaire 2024-2025.

Par ailleurs, l'Enseignement agricole est un acteur majeur de la construction de l'Espace européen de la formation et contribue pleinement au renforcement du sentiment d'appartenance à l'Europe et à la construction d'une citoyenneté européenne.

En effet, l'Enseignement agricole, en mobilisant les programme Erasmus +, participe également à la diffusion des valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité au niveau européen.

L'année scolaire 2024-2025 sera de nouveau l'occasion de mobiliser les établissements agricoles autour des Erasmus Days (14 au 19 octobre). Cette édition est axée sur le sport, en lien avec les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, en mettant en avant les valeurs d'inclusion, de respect et d'échanges que promeut le sport.

Enfin, l'année scolaire 2024-2025 permettra aux établissements de participer au concours intitulé « Prix Hippocrène de l'éducation à l'Europe », organisé par la Fondation Hippocrène. Celle-ci a ouvert depuis 2017, avec le soutien de la Représentation en France de la Commission européenne et du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA), une catégorie de prix pour les établissements d'enseignement agricole technique et supérieur, public et privé sous contrat.

Au travers ce concours, l'Enseignement agricole œuvre, aux côtés de la Fondation, pour qu'une véritable citoyenneté européenne soit construite jour après jour par les jeunes d'Europe.

Valeurs de la République et rapport à la vérité et aux faits scientifiques

Dans une période où la dissémination d'infox, notamment à travers les réseaux sociaux, s'accélère toujours davantage, il est capital que la production et la transmission de connaissances sur lesquelles sont bâties les politiques publiques, notamment éducatives, soient basées sur la science. Les recherches issues de nos organismes de recherche et de développement doivent donc plus que jamais continuer à ruisseler jusqu'aux écoles et les méthodes scientifiques enseignées à nos élèves de manière à ce qu'ils puissent développer leur esprit critique.

Par ailleurs, dans le cadre de l'axe 1 du plan « Enseigner à produire autrement pour l'agro-écologie et les transitions (EPA2) », la parole des jeunes est encouragée, de même que leurs initiatives sur la question des transitions et de l'agro-écologie. En particulier, des actions sont prévues pour les préparer à débattre et développer leur participation active à la construction et conduite de projets. Les jeunes sont ainsi conduits par exemple à participer à des projets de sciences participatives les amenant à récolter de la donnée scientifique qui incrémentera des bases de données à l'échelle nationale. Les jeunes peuvent aussi conduire des débats *via* l'apprentissage de la controverse, sur des sujets agricoles actuels tels que l'usage des produits phytosanitaires ou l'impact du loup sur l'élevage.

Inclusion

L'inclusion des jeunes à besoins éducatifs particuliers dans notre système de formation, dans tous les temps de formation et d'éducation, répond pleinement aux valeurs de notre République.

Tout enfant a droit à une formation scolaire qui, complétant l'action de sa famille, concourt à son éducation. Pour favoriser l'égalité des chances, des dispositions appropriées rendent possible l'accès de chacun, en fonction de ses aptitudes et de ses besoins particuliers, aux différents types ou niveaux de la formation scolaire.

Accueillir les apprenants à besoins éducatifs particuliers implique le rejet de toute discrimination, garantit le principe d'égalité et favorise l'émergence d'une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

La DGER poursuivra son action pour les jeunes en situation de handicap et l'amplifiera sur l'année scolaire 2024-2025 sur l'accueil des jeunes allophones, des jeunes relevant de la protection judiciaire de la jeunesse et de l'aide sociale à l'enfance.

Pour les jeunes allophones, une convention a été signée entre le ministère de l'éducation et de la jeunesse et le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire. Un courrier a été adressé aux recteurs et aux DRAAF. Une instruction technique sera publiée au 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2024-2025 pour préciser les modalités d'accueil et de scolarisation des jeunes allophones.

Devoir de mémoire

L'année 2025 sera marquée par la commémoration de la libération des camps de concentration. La DGER a signé une convention avec le Mémorial de la Shoah en mars 2024.

Dans le plan d'actions 2024-2025, associé à la convention, la DGER et le Mémorial vont développer des actions de formation à destination des personnels enseignants et d'éducation et favoriser le déplacement de jeunes ambassadeurs de mémoire de l'enseignement agricole sur des lieux de mémoire.

L'année 2025 sera marquée par la signature d'une convention avec l'institut international des droits de l'homme et de la paix, avec la mise en place d'actions pour la Liberté dans les territoires, impliquant des jeunes inscrits dans l'enseignement agricole et à l'éducation nationale.